



SEANCE DU 29 AVRIL 2026

N° 2026-40	L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à 18 h30, Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel SANCHEZ, Maire.
Date convocation : 18/04/2026	
Présents	M. Michel SANCHEZ, M. Vincent CANALS, Mme Christine PUECH, M. Christian CASSAN, Mme Sabine RATIÉ, M. Christophe VIDAL, Mme Marie-Agnès SCHERRER, M. Thomas PEIXOTO, M. Philippe BERTRAND, M. Jean-Paul AUCOUTURIER, M. NIETO Manuel, M. Johan MOUISSON, Mme Armelle JULIEN, M. Mathieu LABORDE, Mme Delphine GENEREUX, M. Olivier STROOBANTS
Absents	
Procurations	Mme Geneviève CAUSSIDERY donne procuration à Mme Marie-Agnès SCHERRER Mme Sylvie FITOUSSI donne procuration à Mme Christine PUECH Mme Nathalie CERVERA donne procuration à M. Michel SANCHEZ
Elus en exercice : 19 Présents : 16 Absents : 0 Procurations : 3 Votants : 19	Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL Secrétaire de séance : Thomas PEIXOTO

- Constatant que ledit compte présente un excédent cumulé d'exploitation de :

884 340,04 €

Ainsi déterminé :

- Résultat antérieur reporté (excédent) : 432 048,40 €
- Affectation à la section d'investissement : 377 674,13 €
- Résultat de l'exercice 2025 (excédent) : 452 291,64 €
- **Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2025 (excédent) : 884 340,04 €**

- et présente un besoin de financement cumulé d'investissement de :

205 176,12 €

Ainsi déterminé :

- Solde cumulé d'investissement n-1 (besoin de financement) : 394 445,84 €
- Solde des opérations de l'exercice (excédent) : 189 269,72 €
- **Solde cumulé d'investissement au 31/12/2025 (besoin de financement) à reprendre en 2026 (D001) : 205 176,12 €**
- Restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées) : 390 498,56 €
- Restes à réaliser en recettes (recettes certaines - titres non émis) : 97 757,00 €
(le cas échéant, le ou les états des restes à réaliser seront joints à la délibération)

Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser

497 917,68 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'affecter les résultats 2025 du budget principal au budget 2026 comme suit :

– Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte R1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés »	497 917,68 €
– Reliquat à reprendre au budget 2026 en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire R002 « Excédent de fonctionnement reporté »	386 422,36 €
– Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	205 176,12 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de son affichage ou de sa notification.
- Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Montpellier s dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 4 mai 2026.
- Affiché et publié le 4 mai 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Michel SANCHEZ

Thomas PEIXOTO